

APPEL À PROJETS

Interventions artistiques
dans l'espace urbain

Landivisiau (Finistère)

Du samedi 7 février au dimanche 29 mars 2026

Date limite de candidature :
Mercredi 17 décembre 2025

Ville de Landivisiau
Direction Culturelle

culture@landivisiau.fr
02 98 68 67 63

www.le-vallon.bzh

@culturelandivisiau



Contexte

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Landivisiau (Finistère) a fait le choix d'une politique culturelle engagée en accordant une place importante à la sculpture contemporaine.

Ainsi, chaque printemps, plusieurs temps forts sont proposés au public.

> Le Salon de Sculpture

Événement incontournable du printemps depuis plus de 35 ans, le Salon de Sculpture contemporaine, organisé en partenariat avec l'association Sculpteurs Bretagne, prend place durant plus d'un mois dans le hall de l'Hôtel de Ville. Les artistes, membres de l'association, présentent des œuvres variées, reflet de la création sculptée contemporaine.

>> La 37^e édition du Salon se tiendra du 7 février au 8 mars 2026.

> Les expositions à l'Espace Lucien-Prigent

Chaque printemps, le rez-de-chaussée de l'espace d'exposition municipal accueille les œuvres de l'artiste lauréat du Salon de Sculpture de l'année précédente.

>> En 2026, exposition des sculptures métal de XTOPHE.

>> Au premier étage prendra place une exposition personnelle de Vincent DE MONPEZAT, sculpteur.

Expositions présentées du 7 février au 29 mars 2026.

Dans une volonté de soutien à la création contemporaine et dans le but de créer du lien entre ces différentes expositions, la Ville de Landivisiau a souhaité prolonger sa démarche en proposant au public des installations artistiques dans l'espace public.

C'est dans ce cadre, et pour la 11^e année consécutive, que cet appel à projets est renouvelé.

> Informations générales sur le projet artistique de la Ville sur :
www.le-vallon.bzh

> L'appel à projets depuis 2016 :
https://www.le-vallon.fr/le-vallon_art-visuel_horslesmurs.htm

Dates

Les œuvres retenues dans le cadre de cet appel à projets seront présentées du samedi 7 février au dimanche 29 mars 2026.

Lieux

Trois endroits symboliques de la Ville de Landivisiau sont concernés :

- Le parvis arrière de l'Hôtel de Ville
- Le lavoir/fontaine Saint-Thivisiau
- Le parc de Kréac'h Kéleñn

Le jury se réserve le droit d'investir un lieu supplémentaire de la Ville en fonction des propositions recueillies.

=> Photographies supplémentaires et descriptifs des projets antérieurs à l'adresse :
www.le-vallon.fr/le-vallon_art-visuel_horslesmurs.htm

Propositions attendues

- Les projets peuvent être proposés par un artiste ou un collectif d'artistes.
- Afin de valoriser la création artistique sur le territoire, le ou les artistes retenus devront être domiciliés dans la Région Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine ou Morbihan).
- Les projets devront être en adéquation avec les lieux proposés. Trois projets seront retenus, soit un pour chacun des lieux précités. 1 artiste = 1 projet = 1 lieu.

- Les œuvres peuvent être de différentes natures : sculpture, installation. Elles peuvent être posées au sol, suspendues, sonores, interactives...

=> *Cas particulier de la fontaine Saint-Thivisiau : les œuvres suspendues, plutôt qu'immergées, sont à privilégier, compte tenu de la présence d'algues dans la fontaine et d'un niveau d'eau fluctuant.*

- Les œuvres proposées peuvent être préexistantes à l'appel à projets et transposées à Landivisiau en tenant compte de la spécificité des lieux.

- Les propositions sont libres de toute thématique.

- Tous les matériaux sont acceptés mais ils ne doivent pas poser de problème pour leur mise en place, ni altérer durablement la structure du lieu, ni présenter une extrême fragilité, ce en raison notamment des conditions météorologiques (pluie, vent...).

- Les œuvres ne doivent présenter aucun danger pour la sécurité des visiteurs.

Organisation

- Les projets retenus feront l'objet d'un contrat liant l'artiste ou le collectif d'artistes à la Ville de Landivisiau.

- Le montage des installations aura lieu du lundi 2 au vendredi 6 février 2026 selon les besoins du projet.

- L'artiste ou le collectif d'artistes pourra se faire aider des services techniques municipaux lors du montage et du démontage. Une demande préalable devra être effectuée et sera étudiée selon les moyens techniques disponibles (cf. fiche de candidature).

- Les lieux extérieurs proposés dans le cadre de l'appel à projets étant accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, les œuvres ne seront pas assurées par la Ville.

- Les œuvres retenues resteront en place uniquement le temps de la manifestation, soit du samedi 7 février au dimanche 29 mars 2026. Dans ce cadre, elles resteront la propriété des artistes.

- Le démontage des installations se fera dans le courant de la semaine du lundi 30 mars 2026.

Conditions financières

- Pour chacun des trois projets retenus :
 - > pour la production des œuvres : 350 € TTC
 - > pour la rémunération artistique : 250 € TTC
- Les frais de transport seront remboursés selon le barème fiscal en vigueur, dans la limite d'une prise en charge maximum de 500 €.
- Les frais de repas et – le cas échéant – d'hébergement seront pris en charge par la Ville pour les temps de montage et de démontage, et uniquement sur ces jours.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- La fiche de candidature fournie en pièce jointe ou remplie numériquement via ce formulaire :
<https://forms.gle/XYjETfRT4DZQ8kAW6>
- Une note d'intention avec croquis (ou simulation) qui décrira les orientations du projet et toute précision technique utile, dont notamment la taille et le poids des pièces proposées ,
- Un CV de l'artiste ou du collectif d'artistes ,
- Un portfolio de réalisations (sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de l'appel à projets) ,
- Un texte succinct de présentation de la démarche de l'artiste ou du collectif d'artistes .
- Le numéro d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'AGESSA, le numéro de SIRET, ainsi que le numéro de Sécurité sociale, obligatoires pour répondre à l'appel à projets .
Voir réforme de la sécurité sociale des artistes auteurs, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Envoi ou dépôt des candidatures

Les dossiers complets, avec la mention « Appel à projets interventions artistiques », sont à déposer ou à envoyer à :

Mairie de Landivisiau
Direction Culturelle
19 rue Georges-Clemenceau
BP 90609
29406 LANDIVISIAU CEDEX

Ou par courriel à : k.mancec@landivisiau.fr

Pour les envois dématérialisés, merci de privilégier les liens WeTransfer, TransferNow ou Smash.

Si un renvoi des dossiers par courrier est souhaité, prévoir une enveloppe suffisamment affranchie au moment de l'envoi initial.

Les fiches d'inscription peuvent également être remplies numériquement via un formulaire disponible en ligne à cette adresse : <https://forms.gle/XYjETfRT4DZQ8kAW6>

Date limite de candidature

La date limite de dépôt ou d'envoi des candidatures est fixée au mercredi 17 décembre 2025 (cachet de La Poste faisant foi dans le cas d'un envoi papier).

Tout dossier arrivé après cette date ne sera pas pris en compte.

Les candidats retenus en seront notifiés début janvier 2026.

Modalités de sélection des dossiers

- Un jury composé d'élus et de personnalités du monde culturel se réunira début janvier 2026 pour examiner les dossiers des artistes qui auront répondu à l'appel à projets.

À l'issue de ce jury, trois dossiers seront sélectionnés : un pour chaque lieu précité.

- Critères retenus pour la sélection des dossiers :

- > Références et parcours artistique (30 %)
- > Note d'intention, description et esquisses du projet (35 %)
- > Qualité du projet et adéquation avec le lieu choisi (35 %)

Vernissage

Un vernissage déambulatoire est prévu pour l'ensemble des expositions, le samedi 7 février 2026.

L'inauguration débutera au parc de Kréac'h Kéleñn et à l'Espace Lucien-Prigent. L'ensemble des visiteurs sera invité à une promenade dans la ville pour rejoindre la fontaine Saint-Thivisiau puis le parvis de l'Hôtel de Ville afin de terminer dans le hall de la mairie pour l'inauguration du 37^e Salon de sculpture.

Médiation

Plusieurs actions de médiation seront menées pendant toute la durée de la manifestation à destination des différents publics et notamment des visites commentées pour les groupes (scolaires, associations, structures médicalisées...), sur réservation. Les visites seront organisées par la Direction Culturelle. Des documents de médiation, un livret de visite et un livret-jeu pour les enfants seront également proposés aux visiteurs. Le cas échéant, un ou des ateliers plastiques seront également proposés.

Informations complémentaires

Toute demande d'informations complémentaires peut être adressée à :

Direction Culturelle de Landivisiau
Katell MANCEC, Chargée des arts visuels et du patrimoine
02.98.68.67.63
k.mancec@landivisiau.fr

Documents en annexes

- Fiche de candidature
- Parvis de l'Hôtel de Ville : description et photos
- Fontaine Saint-Thivisiau : description, photos et dimensions
- Parc de Kréac'h Kélenn : description et photos
- Plan de la Ville de Landivisiau

=> Photographies supplémentaires et descriptifs des projets antérieurs à l'adresse :
www.le-vallon.fr/le-vallon_art-visuel_horslesmurs.htm